

Procès-Verbal de la Séance du 28 Juin 2023

Secrétaire de séance : M. Jean Pierre CHATELAIN
Heure de début : 20h35

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Mai 2023 : à l'unanimité des personnes présentes

Présents :

Mmes : SKRZYNSKI DIDELOT Léa, Mme THIEBAUT Carole, CREUSOT Valérie
MM : BALAUD Frédéric, CHATELAIN Jean-Pierre, DEMURGER Igor, DESBIENDRAS Patrick,
LACOUR Jean-Pierre, LEBON Joffrey

Absents excusés : Mme GORNET Agathe, pouvoir donné à M. CHATELAIN Jean-Pierre,
M. DUVOID Frédéric, sans pouvoir

Invités : Mme JEANDAT Charlotte

QUORUM : 9 présents + 1 pouvoir = 10 votants

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal pour l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

* Délibération d'attribution de subvention à la Compagnie de Théâtre des Moissonneuses-Batteuses (révision de la délibération 2023_040 du 24 mai 2023)

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

* Délibération portant sur avis de la demande d'autorisation environnementale dans le cadre de l'enquête publique Papi Mâdon

* Délibération d'un remboursement avance de frais - certificat intempérie

* Délibération de la facturation pour la participation de M. MERCIER concernant la prestation de géométrie sur sa parcelle

* Délibération portant sur l'accord de convention avec la CCVCSO dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments publics

* Délibération d'attribution de subvention à la Compagnie de Théâtre des Moissonneuses-Batteuses (révision de la délibération 2023_040 du 24 mai 2023)

**Délibération portant sur l'accord de convention avec la CCVCSO dans la cadre
de la rénovation énergétique des bâtiments publics
(Étude préalable)
réf : 2023-044**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 13 Février 2023, le Conseil Communautaire s'est exprimé en faveur du **lancement d'une étude préalable à la mise en œuvre d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics via un dispositif Intracting**, en partenariat avec la Banque des Territoires.

L'Intracting est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. Ces économies sont affectées au remboursement d'avances consenties par la Banque des Territoires.

Monsieur le Maire précise que pour mettre en place ce dispositif, il est nécessaire de réaliser une étude préalable dont la mission consiste à élaborer un état des lieux énergétique des bâtiments publics identifiés et de proposer des actions de performance énergétique sous forme de bouquets de travaux. Le prestataire qui sera sélectionné hiérarchisera notamment les bouquets de travaux en fonction de leur temps de retour tout en tenant compte de leur pertinence et des possibilités d'effet de levier que pourrait permettre des interventions ponctuelles associées à des travaux de taille plus importante.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes **propose d'ouvrir ce programme à ses communes membres** qui souhaiteraient inclure un ou plusieurs bâtiments dans cette étude.

Il précise que celle-ci sera cofinancée à hauteur de 50 % par la Banque de Territoires et que la Communauté de Communes sollicitera une aide du Conseil Départemental à hauteur de 20%.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention relative à l'organisation et à la refacturation de cette étude.

A la vue des éléments exposés, le Conseil Municipal est amené à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint afin de régler à la Communauté de Communes sa quote-part relative à cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- REFUSE d'intégrer l'étude préalable à la mise en place d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics ;

Le motif retenu est la durée de validité de l'étude imprécise pour s'engager.

A l'unanimité (pour : 10 contre : abstentions : 0)

**Délibération d'attribution de subvention à la Compagnie de Théâtre des
Moissonneuses-Batteuses (révision de la délibération 2023_040 du 24 mai
2023)
réf : 2023-045**

M. le Maire rappelle la délibération 2023_040 du 24 mai 2023 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté de mettre la salle polyvalente à titre gratuit pour le spectacle du 20 juillet, mais refusé de verser une subvention complémentaire.

Le 22 juin à 14h, a été reçue en mairie, la metteuse en scène du spectacle Mme Juliette Giudicelli. Pour le motif évoqué du refus du versement de subvention, à savoir les tarifs pratiqués pour le spectacle, Mme Giudicelli s'est expliqué que lors de la première rencontre avec M. le Maire, les coûts de revient étaient encore trop difficilement définis. La Communauté de Communes participe au financement de ce projet.

La compagnie de Théâtre des Moissonneuses-Batteuses demande la révision de la délibération du 24 mai 2023, et sollicite la Commune pour le versement d'une participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de refuser le versement d'une subvention pour les mêmes motifs que la délibération initiale.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Délibération portant sur avis de la demande d'autorisation environnementale
dans le cadre de l'enquête publique Papi Madon
réf : 2023-041**

Monsieur le Maire rappelle les principaux axes de l'enquête publique :

Quatre opérations de travaux de protection contre les inondations du Mâdon vont débiter l'hiver prochain. Elles font actuellement l'objet d'une enquête publique. Les opérations concernées sont le reméandrage du Mâdon à Lerrain (88), une zone de ralentissement dynamique des crues à Hymont (88), une digue et un chenal de crues à Mirecourt (88), et l'effacement d'un seuil à Ceintrey (54)

**AVIS SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR L'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin
Meurthe-Mâdon)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations PAPI MADON, et à la réalisation des aménagements prévus.

Sous réserve que les observations du registre soient prises en compte concernant les problèmes d'obstruction des ponts dans le village de Lerrain, car aucune information n'est stipulée dans le dossier de l'enquête.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Délibération d'un remboursement avance de frais - certificat intempérie
réf : 2023-042**

Monsieur le Maire présente la facture METEO FRANCE n°F202308737 du 26 mai 2023.

Elle correspond à l'achat d'un certificat d'intempérie nécessaire dans le cadre de la déclaration de sinistre de l'église dû aux intempéries du 31 mars 2023.

De part l'impossibilité de payer par mandat administratif, la secrétaire Mme Jeandat a réglé personnellement la facture par carte bancaire sur le site du fournisseur (METEO FRANCE).

Mme Jeandat Charlotte demande le remboursement d'un montant de 75.00 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité le remboursement de la facture METEO FRANCE n°F202308737 du 26/05/2023 à Mme Jeandat Charlotte.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Délibération pour la participation de M. MERCIER concernant la facture
prestation de géométrie sur sa parcelle
réf : 2023-043**

M. le Maire rappelle la demande de M. Mercier pour la régularisation cadastrale de la parcelle F092 dont il est propriétaire.

Le coût pour l'intervention du géomètre étant élevé (1 548 euros ttc), il avait été envisagé lors des dernières réunions de conseil, de demander une participation à M. Mercier.

Après entrevue, ce dernier est d'accord pour une contribution de 500 euros.

A réception de la facture du cabinet SELARL Christine Merle, Géomètre Expert foncier, un titre de 500 euros devra donc être émis à M. Mercier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la régularisation cadastrale (division-bornage) soit effectuée.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte administratif justifiant cette procédure, et à émettre un titre de remboursement à M. Mercier d'un montant de 500 euros.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

- Chemins AF - Bus transport :

Compte rendu de la réunion du jeudi 22 juin avec les membres de l'AFR et du Conseil Municipal :

La demande de l'AF était que pour les travaux du chemin des hauts jardins, la CCVCSO puisse participer financièrement car le bus scolaire emprunte ce chemin. M. Alain Roussel a expliqué qu'aucune ligne budgétaire n'est prévue pour des aides de voirie, donc impossible.

Le stationnement du bus a aussi été évoqué mais pour des questions sécuritaires, il est préférable de laisser la dépose comme organisée actuellement.

Les membres de l'AF seront consultés, lors d'une réunion en septembre, pour l'autorisation du transfert des chemins AF à la Commune (pour l'euro symbolique).

Une subvention de la Commune à l'AF pourrait être envisagée pour participer aux travaux engagés par l'AF en 2023.

Si ce transfert est voté par l'AF, la Commune devra délibérer à son tour.

Un premier tour de table est fait au sein du Conseil pour connaître la position global des membres.

Les deux chemins de l'école sont envisagés.

Éventuellement le chemin rouge, mais quand les parcelles pourraient être aménagées.

Le sujet amène donc à un autre : les parcelles lotissement en continuité voie de chaume.

Un promoteur immobilier s'est rendu sur place pour envisager un projet de la surface de 18000m².

Niveau budget, le promoteur souhaite un retour d'investissement sur 5ans en fonction des prix d'achat du terrain.

Une étude sera donc réalisée par le promoteur, en fonction des prix d'achat et des extensions de réseaux.

Le PLUIH pourrait compromettre ce projet, et il est important que ce terrain ait trouvé acquéreur avant sa mise en place (perte estimée des surfaces de terrain : 50%).

Rappel : la parcelle Sicotral a été vendue 6euros du m².

Proposition du prix de vente au promoteur sans viabilisation : 6euros du m².

- Demande du périscolaire de Darney : une activité GRAFF doit être proposée à un groupe de jeunes courant septembre-octobre. Possibilité de mettre à disposition le mur des toilettes publiques.

- Chantier Maison des Séniors :

Plusieurs demandes ont été transmises à Vosges Architecture

(Sécurisation du chantier, réserves sur les études charpente et sol, situation des plus-values financières...)

Compte rendu des éléments récents : la charpente est bien rentrée dans l'appel d'offres de départ, il n'y aura donc pas de plus-value.

L'étude des sols est principalement portée sur les fondations (murs).

Faire appel à un conseil juridique pour expliquer les soucis et les réserves sur les études (notamment étude de sol concernant la découverte de la pièce en sous-sol).

La sécurisation du bâtiment a été faite.

- Chemin de la craque :

Dossier subvention recevable en DETR suite aux études des zones humides et rejets des eaux pluviales effectuées (escomptée : 40%, soit 25 819 €)

+ subvention Conseil Départemental déjà accordé 11 950 €

Reste à charge commune : 26 778.60 € ht

L'entreprise voiriot interviendra prochainement.

- Projet Eolien Escles :

Par arrêté du 12 juin, la Préfecture a rejeté la demande d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien à Escles

- Point financier de la Commune :

La prospective financière élaborée par le SGC de Vittel est sur le point d'être terminée. Le dernier rdv prévu le 21 juin (suite à l'absence de M. Marotel) est reporté au Mercredi 19 juillet 2023 à 14h00.

Présentation de la situation comptable actualisée au 27/06/2023.

- Incivilités des jeunes du village :

Voir pour leur faire faire des travaux d'intérêt général, voir procédure

- Formation COFOR le 11 juillet 2023 :

Aménagement forestier dans un contexte de crise climatique et sanitaire

- Pétition collective allée des tulipes

Problème de voisinage

Une pétition collective a été signée contre les aboiements incessants et des insultes relevant d'une locataire des logements allée des tulipes

- Remplacement médecin

Projet à envisager pour garantir un maintien de service médical

L'ARS a été consulté quant à une possibilité de soutien administratif et financier

La CCVCSO essaye d'orienter les habitants par secteur, Lerrain serait sur Girancourt, Dompierre.

La télémédecine par les médecins du territoire est à développer.

Le conseil départemental relance des offres au niveau du plan santé et Mme Carole Thiebaut en a évoqué le sujet au CD.

- Allée des marronniers

Réunion du vendredi 23 juin 2023 :

Les fissures repérées en novembre 2022 ne présentent pas d'évolution, mais bien présentes

Décisions :

- L'entreprise établira sous 2 semaines, des propositions techniques pour remédier aux fissures (reprise complète, y compris structure, du trottoir au droit du ralentisseur trapézoïdal [du raccordement sur existant jusqu'au candélabre après le ralentisseur], pontage des fissures, découpe et reprise des enrobés rouge sur une bande de +/- 1 m, découpe et reprise en enrobés noirs sur la moitié de la piste, ... ?)

- Dans tous les cas, il est fortement préconisé la mise en place d'une géogrille avant remise en œuvre des enrobés

- 14 Juillet : véhicules anciens 9h30 - club auto retro vosgien

Lors d'un précédent conseil, la Commune a accepté de financer café-brioches pour le départ de la balade prévu à Lerrain, place du Pâquis.

Le nombre de participants (vu avec Mme Liliane Crépin) est de : 30

Proposition à faire à Mickael.

La secrétaire a transmis une invitation pour un membre du Conseil (invitation au repas du midi pour possibilité de faire la balade la journée : qui est intéressé ? M. Balaud

- 14 Juillet : demande de Carole

Animation prévue ?

Initialement, les feux d'artifice devaient être organisés à Escles (1 année sur 2 avec Lerrain)

Non, pas suffisamment de délai pour trouver un artificier et des feux d'artifice.

- Réunion du 17 juillet au Conseil Départemental de 10h à 11h - invités : M. Balaud, Mme Thiebaut

l'objet de la réunion et le financement Maison des Séniors

Sur le label Vosges Habitat Autonomie / et la convention avec ou par un bailleur social

- Mariage de ce samedi 1^{er} juillet 2023 à 17h :

Qui peut être disponible pour assister M. le Maire (lecture de l'acte) ? Carole Thiebaut sera présente.

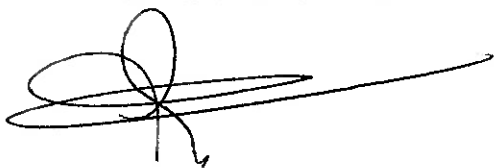
- Tour de table

- Date du prochain conseil : 13 septembre 2023

Séance levée à : 22h55

Le secrétaire

M. Jean-Pierre CHATELAIN



Le Maire

M. Frédéric BALAUD

